



Protection, oui ... mais après ?

La gestion du patrimoine
paysager des Sites

Compte-rendu de la journée
de rencontre-débats
du 3 décembre 2010

ENSAP-Bordeaux
*École Nationale Supérieure d'Architecture
et de Paysage de Bordeaux*

DREAL Aquitaine
*Direction Régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement*

PROGRAMME

RENCONTRE-DÉBATS DU 3 DÉCEMBRE 2010 PROTECTION, OUI ... MAIS APRÈS ?

La gestion du patrimoine paysager des Sites

9h30

Café-accueil des participants

10h00

Ouverture

*Pierre CULAND, Directeur de l'EnsapBx
Jean-Pierre THIBAUT, Directeur adjoint de la DREAL Aquitaine*

Animateur de l'ensemble des débats

Loïc Matringe, Inspecteur des Sites à la DREAL Aquitaine

10h15 - 11h

De la protection à la gestion : la complémentarité des acteurs

*Le point de vue d'une Inspectrice des Sites : Muriel KAZMIERCZAK, DREAL Aquitaine
Le point de vue d'un Architecte des Bâtiments de France : François GONDRAN, Chef du STAP de la Gironde
Le point de vue d'un paysagiste
Retour sur l'expérience du plan de gestion du Site Classé des versants Nord Ouest de la Montagne Pelée : Alise MEURIS : Paysagiste - Alexandre MOISSET : Paysagiste ENSAPBdx - Léa DUBREUILH, géographe-urbaniste*

10h45 : Débat

11h00 - 11h45

Une commune face à un patrimoine d'intérêt national : les questionnements des élus

Le cahier d'orientation de gestion des parcs et jardins royaux de Nérac (Lot-et-Garonne)

*Nicolas LACOMBE, Maire de Nérac et Conseiller Général du Lot-et-Garonne
Samuel COUPEY, Directeur du bureau d'études Casals, paysagiste*

11h30 : Débat

11h45 - 13h

Une structure intercommunale au service d'un Grand Site

Gestion dynamique et transversale d'un grand territoire protégé de la Montagne Ste Victoire* (Bouches-du-Rhône)

*Philippe MAIGNE, Directeur du Syndicat Mixte départemental des massifs Concors - Sainte Victoire
Philippe CHARRIN, Maire de Vauvenargues et Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix - Délégué à la Forêt*

12h30 : Débat

13h00 - 14h30

Repas

14h30 - 15h30

Des acteurs publics au service de la protection d'un site littoral

Le Site Classé de Paulilles - Port-Vendres (Pyrénées-Orientales)

*Didier ROCHOTTE, Inspecteur des Sites Pyrénées-Orientales (DREAL Languedoc-Roussillon)
Philippe JACQUET, Responsable du pôle aménagement et gestion des sites (Conseil Général Pyrénées-Orientales)*

15h10 : Débat

15h40 - 16h40

Un maire face au patrimoine paysager de sa commune

Gestion du Site Classé de l'Île de la Glère - Sauveterre-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques)

*Jean LABOUR, Maire de Sauveterre-de-Béarn
Alain BRUZY, Technicien de l'ONF, maître d'œuvre*

16h20 : Débat

16h40

Conclusions de la journée

*Philippe LAGARDE, Maire des Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne), Président de la communauté de communes Terre de Cro-Magnon et Président du Comité de pilotage en charge d'établir l'Opération Grand Site de la vallée de la Vézère.
Catherine BERGEAL, Sous-Directrice de la qualité du cadre de vie, chargée de la politique des Sites (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement).*

* du fait des mauvaises conditions météorologiques, les vols Marseille/Bordeaux ont été annulés, et messieurs Philippe MAIGNE et Philippe CHARRIN, ont été contraints d'annuler leur participation.

Le diaporama de la présentation : «Gestion dynamique et transversale d'un grand territoire protégé de la Montagne Ste Victoire» est cependant joint en annexe de ces actes. Par conséquent, l'expérience du plan de gestion du Site Classé des versants Nord Ouest de la Montagne Pelée a été présentée de façon plus détaillée qu'initialement prévue.

INTRODUCTION

Intervenants :

- Pierre CULAND,
Directeur ENSAP Bordeaux
- Jean-Pierre THIBAUT,
Directeur adjoint DREAL Aquitaine

Pierre CULAND

Je voudrais vous dire tout le plaisir que nous avons d'accueillir maintenant régulièrement ces journées au sein de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux. C'est un lieu tout à fait évident mais merci de l'avoir choisi.

Un lieu évident car ici se croisent enseignement de l'architecture et enseignement du paysage et que cette complémentarité entre architecture et paysage est au cœur même des préoccupations qui sont les vôtres au quotidien. C'est aussi un lieu de développement de la recherche et les équipes de recherche de notre Ecole et en particulier le CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage), suivent évidemment ces questions. C'est un lieu aussi d'évidence pour ce qui est de notre actualité au sens où notre école participe maintenant pleinement à la constitution du site Université de Bordeaux renforçant ainsi ses capacités de formation et de recherche.

Nous sommes d'autant plus heureux de vous accueillir que nos Ecoles d'Architecture et Paysages ont toujours souhaité avoir une relation forte avec les acteurs de terrain puisque l'enjeu de nos formations est de former des praticiens et des chercheurs qui puissent être à l'écoute des questions que vous avez à traiter au quotidien.

C'est aussi au travers de ces relations avec les différents acteurs du territoire, avec qui nous souhaitons continuer à avoir des liens privilégiés, que peut se faire la liaison entre acquisition de savoir et problématiques de terrain.

Nous souhaitons donc pouvoir continuer d'accueillir ces journées qui s'avèrent être désormais un point fixe régulier et fort attendu de l'ensemble des collectivités et des professionnels.

Jean-Pierre THIBAUT

Tout d'abord, nous souhaitons remercier Pierre CULAND, toute son équipe, l'ensemble des enseignants, des étudiants. C'est toujours un plaisir de se retrouver ici où nous nous sentons un petit peu chez nous. Merci aussi à l'ensemble des intervenants et à l'équipe des Sites de la DREAL. Je voudrais également vous dire que nous en sommes à la 3^{ème} édition, la première était en 2006 pour le centenaire de la loi de protection des sites. La seconde édition en 2008 s'ouvrait sur cette question : «Paysages protégés, outils de développement ?»; à la fin de la journée il n'y avait plus de point d'interrogation. Cette fois-ci, nous parlons de «Protéger, mais après ?» avec une série d'interventions qui vont nous décrire ce qui se passe une fois que le décret est signé.

Cette journée s'inscrit sous une double filiation.

Première filiation, il s'est tenu en début de semaine à Paris, un colloque sur les 80 ans de la loi de 1930, qui a succédé et a complété, celle de 1906 sur les sites et qui n'a pas beaucoup changé depuis cette date. Un certain nombre de juristes ont remarqué à la fois la grande simplicité de cette loi, sa grande robustesse et sa grande malléabilité, toutes qualités qui ont justifié

sa longévité.

Le Site Classé ne connaît pas de règlement. Ce n'est pas tout à fait fréquent au sein des mesures de protection qui, généralement, disent ce que l'on fait ou pas dans un territoire délimité. Pour la loi de 1930, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux doit recevoir une autorisation spéciale. C'est précisément ce qui donne à cette loi une malléabilité et une capacité à accompagner l'évolution du territoire, qui permet d'en protéger le caractère, l'esprit, le génie. Ce qui veut dire que l'évolution de cet élément vivant qu'est le paysage, est facilité par une série de conseils, d'appréciations, d'expertises, de débats en commission départementale et éventuellement en commission supérieure, et progressivement, on arrive à une norme ponctuelle qui est l'autorisation simple ou avec réserves qui permet de faire évoluer un projet. Un autre chiffre m'a frappé lundi : le nombre d'autorisations annuelles délivrées dans un Site Classé, en France, est de 540 et parmi ces 540, seulement 10% se traduisent par un refus, ce qui prouve bien la capacité de cette loi à accompagner positivement, au fil de ses 80 ans d'existence, les évolutions de territoires reconnus comme patrimoine national.

Deuxième filiation sous laquelle s'inscrit cette journée, c'est la «loi Grenelle 2». La loi de 1930 était restée à peu près intangible dans ses principes et ses aspects depuis l'origine. Mais le 12 juillet dernier, pour la première fois, on a introduit l'idée de gestion à l'occasion de la définition légale du label «Grand Site». Dans ce nouveau cadre on est passé à une compétence de gestion donnée aux collectivités et leurs regroupements sous la

garantie de l'Etat. Il s'agit d'une évolution tout à fait intéressante qui s'inscrit complètement dans le thème traité aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous allons parler de sites connus, d'autres qui le sont un peu moins, de «Grands Sites» et de sites quotidiens. Il me semble que les sites classés, très connus ou moins connus, c'est-à-dire les sites du patrimoine national, ont, non seulement la nécessité de se gérer, mais aussi un devoir d'exemplarité vis-à-vis de ceux qui ne sont pas protégés, «noblesse oblige» !

Les méthodes et les processus qui sont expérimentés dans les territoires protégés sont très souvent transposables dans les territoires qui ne le sont pas et qui sont, simplement, notre cadre de vie quotidien. Je rappelle que la direction chargée des Sites est aussi la sous-direction de la qualité du cadre de vie.

On pourrait même aller jusqu'à dire que la gestion expérimentée dans ces espaces pourrait être un modèle pour le paysage «ordinaire». Aujourd'hui, nous posons la question «Protéger, mais après ?». Peut-être qu'en 2012 ce pourrait être «Protéger, mais à côté ?».

Intervenants :

- Muriel KAZMIERCZAK, Inspectrice des Sites - DREAL AQUITAINE
- François GONDRAN, Architecte Urbaniste de l'Etat, Architecte des Bâtiments de France Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine
- Alise MEURIS - Alexandre MOISSET, Paysagistes
- Léa DUBREUILH, géographe-urbaniste

Animation :

- Loïc MATRINGE, Inspecteur des Sites - DREAL AQUITAINE

DE LA PROTECTION À LA GESTION : LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS



François GONDRAN : Le point de vue d'un Architecte des Bâtiments de France, Chef du STAP Gironde (présentation ci-dessous)



Muriel KAZMIERCZAK : Le point de vue d'une Inspectrice des Sites de la DREAL Aquitaine, chargée des Landes et de la Dordogne (pdf)



Alise MEURIS - Alexandre MOISSET - Léa DUBREUILH : Retour sur l'expérience du plan de gestion du Site Classé des versants Nord Ouest de la Montagne Pelée (Martinique) (pdf)

Cette étude commandée par la Diren Martinique, a été mise en oeuvre par une équipe interdisciplinaire de paysagistes, géographes, urbanistes, avec l'aide et le suivi des collectivités, des services de l'Etat et la contribution des personnes ressources identifiées sur le territoire.

L'objectif était non seulement d'évaluer les actions planifiées depuis plus de 10 ans dans le précédent plan de gestion, mais aussi d'aller à la rencontre des acteurs afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et surtout de prendre connaissance des projets existants sur le territoire du Site Classé pour formuler un nouveau plan de gestion en accord avec les attentes et les problématiques de ce territoire et de ses acteurs.

PRÉSENTATION

François GONDRAN

Architecte Urbaniste de l'Etat, Architecte des Bâtiments de France Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine

Il m'a été demandé de remplacer au pied levé mon confrère de Dordogne, Philippe ROCHAS, empêché, ce qui m'est facilité par mon passé à ce même poste il y a quelques années. Je compléterais sa présentation et ses photographies par une réflexion sur mon expérience en Gironde et sur le travail des ABF en matière d'avis dans les sites.

Le territoire de la Dordogne apparaît singulier dans notre région dans la mesure où il est parsemé d'une pléiade de petits sites très variés. Au fond, c'est assez emblématique de la manière dont s'est construite notre politique des sites, qui est une politique de la longue durée, puisque nous avons fêté le centenaire de la loi de 1906, les 80 ans de celle de 1930, mais aussi une politique des grands espaces. Nous sommes en quelque sorte à la fois dans l'Histoire et la Géographie, temps long et vastes territoires.

Or, la question de la gestion, qui est le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, relève de l'administration dans le temps court, celui des travaux de tous les jours qui doivent être contrôlés dans un temps donné, et sans logique particulière, avec des délais qui peuvent être très courts.

Cette mosaïque de photos (page 2 du diaporama) montre à quel point les sites de Dordogne sont variés et répartis sur le territoire. On passe de petits sites ponctuels, monuments naturels, parcs de château, places de village, à de très grands espaces comme les sites inscrits de la vallée de la Dordogne et de la Vézère qui couvrent plusieurs communes et que je comparerais aux lacs girondins ou landais. La protection des sites trouve son origine dans la législation «monument historique», elle-même inspirée de l'approche de l'encyclopédie, des inventaires et collections, avec ce côté «muséal» du patrimoine. C'est donc la vision du monument naturel qui a préexisté, à travers un inventaire des curiosités de la nature. Or très vite, dès les années 30, l'idée qui a, à mon avis, transformé cette politique des sites, c'est justement la gestion - c'est-à-dire que, en se

confrontant à un objet de collection, le conservateur de musée cherche tout de suite à savoir comment présenter cet objet, comment le préserver et le faire vivre. Cette problématique est particulièrement prégnante pour les sites car ce sont des lieux dans lesquels on vit. La méthode d'administration d'un lieu est, de fait, compliquée par la nécessité de s'adapter au contexte humain de chacun des sites et trouver une gestion quotidienne qui soit acceptée et comprise par les habitants et utilisateurs du lieu classé comme site.

Cette gestion est donc diversifiée par la nature même du site concerné : la loi prévoit d'ailleurs plusieurs catégories de sites, à caractère artistique, scientifique, historique ou légendaire... Cette diversité fait appel à des spécialités différentes, allant de l'histoire de l'art aux sciences naturelles, ce qui induit une confrontation entre culture et nature. Le site à la française est donc un lieu de partage culturel entre des spécialistes des sciences naturelles, de biologie, d'ethnologie, d'architecture vernaculaire, d'urbanisme ou d'histoire... On a donc besoin de réunir des compétences différentes, pour la protection comme pour la gestion des sites. Dans les années 1930, l'administration chargée des sites est aussi celle des monuments historiques, qui va du Secrétariat d'état aux Beaux-Arts à l'architecte départemental des Monuments Historiques, ancêtre de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci était un architecte libéral, souvent un notable, à qui l'État confiait des missions d'intérêt public, concernant les bâtiments civils, les monuments historiques, leurs abords, mais aussi les sites qui semblent a priori un peu éloignés de la discipline de l'architecture. «L'architecte des Beaux-arts» paraissait alors le plus qualifié pour surveiller l'évolution des sites.

Encore aujourd'hui, que demande-t-on à l'Architecte des Bâtiments de France à ce sujet ?

Sa mission consiste à donner des avis sur les évolutions susceptibles de se produire en matière de travaux, de tout ce qui fait qu'on va modifier un site et même parfois le détruire, puisqu'une des caractéristiques de l'homme

c'est que, quand il construit, il détruit souvent en même temps !

L'administration a-t-elle eu raison de confier puis de maintenir la gestion des avis en site à des architectes qui ont somme toute une culture plus proche de celle des aménageurs que par exemple des naturalistes ?

Après 80 ans de cette gestion, on peut dire que ce texte de loi n'a pas si mal fonctionné : les Architectes des Bâtiments de France ont en effet une grande pratique des avis et autorisations en «sites protégés» et ont pris l'habitude de les motiver en s'appuyant sur l'expertise de leurs collègues de spécialités différentes, ajustées à la diversité des sites. Dans les Sites Inscrits, qui sont les lieux où il y a le plus de

constructions, l'Architecte des Bâtiments de France émet des avis simples en s'efforçant de faire le lien entre la nouvelle construction et l'arrêté d'inscription qui donne les caractéristiques propres de chaque site. De plus il dispose d'un avis conforme, (incontournable), pour les permis de démolir, ce qui a permis, avant les ZPPAUP et encore aujourd'hui de protéger bon nombre de constructions anciennes, qui sont souvent essentielles pour préserver leur authenticité aux sites.

En Site Classé, les autorisations ont un caractère plus collégial et hiérarchisé (Commission des Sites, Préfet, Ministre), mais nos avis sont souvent à la base de la réflexion de l'institution notamment pour tout ce qui constitue la contradiction entre préservation de l'authenticité et usages ou vie économique dans un site.

Concrètement ce travail représente pour les STAP, un volume d'autorisations très variable selon les départements :

- Dordogne : 40 Sites Classés (20 dossiers) - 143 Sites Inscrits (964 dossiers)
- Lot-et-Garonne : 11 Sites Classés (5 dossiers) - 99 Sites Inscrits (197 dossiers)
- Pyrénées-Atlantique : 41 Sites Classés (17 dossiers) - 97 Sites Inscrits (434 dossiers)
- Gironde : 39 Sites Classés (8 dossiers) - 107 Sites Inscrits (844 dossiers)
- Landes : 25 Sites Classés (12 dossiers) - 43 Sites Inscrits (4458 dossiers).

Ce qui représente selon les départements de 10 à 86% du nombre total de dossiers traités par les STAP (UTDRAC) : Globalement, pour la Gironde c'est 10% de notre charge de travail, 10% aussi dans le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ; en Dordogne c'est un peu plus, (environ 20%) mais c'est 86% des avis du STAP des Landes.

La question qui se pose une fois que l'on a donné tous ces chiffres, c'est «comment cela se passe au quotidien pour un Architecte des Bâtiments de France ?».

Je dirais que, sans traiter les avis en site comme en Sec-teur Sauvegardé, on peut s'inspirer de ce qui se fait dans les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), désormais renommées AMVAP (Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), dont les études et règlements donnent de nombreuses pratiques vertueuses adaptées à nos sites où le paysage s'impose comme étant le dénominateur commun d'un ter-ritoire.

Le meilleur outil pour la gestion d'un site, serait de dis-poser, en plus du secteur géographique sur lequel l'Archi-

tecte des Bâtiments de France va intervenir, d'une règle du jeu, une règle du lieu.

Cette règle, ou plan de gestion, nous ne l'avons pas ex-plicitement. Néanmoins, la pratique fait que, à force de traiter des dossiers, de débattre avec les commissions des Sites, de côtoyer nos excellents collègues Inspecteurs des Sites, les associations et élus, nous avons acquis une sorte de doctrine naturelle à laquelle la politique des ZPPAUP a apporté un substrat de textes de référence. Ainsi avons nous évolué, du simple effort de qualité architecturale un peu générale, vers une volonté d'adapter nos avis à la substance de ce qui constitue le paysage et la nature d'un site, afin d'en préserver le caractère.

Quelques exemples vécus pour montrer en quoi «l'outil Site» est, encore et encore, précieux pour préserver un paysage en profondeur :

Lorsque j'étais en Dordogne, je me souviens d'une com-mission du patrimoine où l'on protégeait des grottes pré-historiques, à propos d'une nouvelle grotte découverte à Cadouin, laquelle a à peu près 10 km de réseaux sous-ter-rains, où j'avais alerté mes collègues de la DRAC :

«attention, la loi sur les monuments historiques ne répon-dra pas à la véritable protection de ce lieu - il faut coupler avec le classement monuments historiques de la grotte préhistorique, une procédure site, qui seule permet d'em-pêcher des constructions ou installations intempestives au-dessus du Site Classé».

La loi sur les sites va en effet au delà de la seule logique du visible qui guide la loi sur les abords de monuments his-toriques et s'adapte donc mieux aux aspects scientifiques de la préservation d'une grotte ornée.

Autre sujet que j'ai vu récemment, dans une discussion avec Bernard LASSUS le grand paysagiste qui travaille pour la LGV. Il s'agissait d'un petit Site Inscrit en Gironde effleu-ré par la LGV. Nous nous sommes interrogés avec Bernard LASSUS sur ce qui était le plus adapté pour protéger ce site confronté à la rectitude de la LGV. Nous sommes arrivé à la conclusion que, plutôt que de dépenser bêtement de l'argent à faire une haie le long de la LGV, il valait mieux travailler l'ensemble du paysage, l'ensemble du Site Inscrit, et se préoccuper en priorité des 2 fermes qui sont sur ce Site Inscrit en créant des écrans végétaux en forme de bosquets d'aspect aléatoire, mais de conception raison-née, ajustée au lieu et à ses usages.

En conclusion, ce qui me paraissait essentiel de dire est que notre pratique a vraiment été enrichie par le travail des autres, que ce soit le travail des paysagistes, des Ins-pecteurs des Sites, des naturalistes, des agronomes et in-génieurs, des urbanistes. D'autre part, je me fais l'écho de la réflexion qui est menée autour des sites UNESCO, cette réflexion internationale sur le «grand paysage» qui consis-te à ne plus prendre les objets un par un mais comme un système, de façon, comme disent les canadiens inspirés par leurs «peuples autochtones», à privilégier «l'esprit du lieu», «the spirit of the place». Ce qui veut dire que l'ap-préhension d'un site passe par une culture partagée, des discussions exigeantes, la prise en compte de toute une série de paramètres différents, parfois contradictoires, une connaissance de l'histoire d'un lieu. Voilà qui confir-me que, même dans notre administration séculaire, on est plus intelligent à plusieurs que tout seul !

DÉBAT

Régine CHAUVET

Directrice de projet - Agence d'Urbanisme Adour-Pyrénées

L'étude du plan de gestion du Site Classé des versants Nord Ouest de la Montagne Pelée est très riche. Combien de temps a-t-elle pris et combien a-t-elle coûté ?

Alise MEURIS

Paysagiste

Cette étude a pris 1 an, mais n'a pas coûté assez cher puisque c'est 2 à 3 fois moins que le coût d'une étude équivalente. Disons qu'entre 50 000 et 80 000 euros on peut faire quelque chose de bien !

Alexandre MOISSET

Paysagiste

Juste pour rebondir là-dessus, nous avons senti qu'il était nécessaire de faire des choses qui n'étaient pas formulées préalablement, notamment par la DIREN et on savait que pour que cela réussisse, pour que cela ne reste pas dans les placards comme les plans de gestions précédents, il fallait «faire plus».

Catherine BERGEAL

Sous directrice de la qualité du cadre de vie

Le fait d'avoir des réseaux de paysagistes et d'architectes-conseils doit aussi aider nos services à ne pas se tromper complètement dans les commandes qui sont faites. Il faut éviter de sous-payer les études.

Alise MEURIS

Paysagiste

J'étais en fait installée depuis 1 an quand j'ai répondu à cette étude, je ne savais vraiment pas chiffrer. Malgré tout, nous souhaitions nous investir dans cette étude.

Jean-Pierre THIBAUT

Directeur adjoint DREAL Aquitaine

Cette première séquence s'intitule «les différents acteurs». Effectivement, trois acteurs ont été identifiés : Inspecteurs des Sites, Architectes des Bâtiments de France et bureaux d'études/paysagistes. Votre intervention vient de nous en présenter un 4^{ème} qui est le maire, voire un 5^{ème} qui est l'ensemble des habitants de la commune qui ont été invités à porter témoignage avec chacun leur appréhension du site, leur métier, leur façon de parcourir ou de vivre le site. On se rend compte de plus en plus qu'un site, c'est assez largement l'affaire de ses habitants, tout autant que des gens qui le visitent, le contrôlent ou le protègent. Les figures d'habitants que vous avez fait intervenir dans votre présentation et ce qu'ils vous ont raconté sont tout à fait importants; on se rend compte à tout point de vue, y compris en matière de connaissance de la biodiversité, et bien qu'ils ne soient pas scientifiques, qu'ils savent ce que sont les éléments du patrimoine et où le trouver; ils connaissent le nom local de la plante ou de l'animal. François GONDRAN pourrait peut-être nous dire un mot sur Saint-Emilion, qui n'est pas un Site Classé (malheureusement) mais qui est tout de même un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : comment les choses se passent-elles avec les acteurs locaux ?

François GONDRAN

Chef de service STAP de la Gironde

En nommant le lieu Site Inscrit, Site Classé, on rentre dans l'esprit du site, on essaye de s'en imprégner pour être tout simplement juste et on crée un réseau de gens qui vont amener chacun une bribe de compréhension et, dans ce processus là, tous viennent renforcer une culture commune. Parce que, finalement ce qui est important dans un site c'est d'avoir ses clés. Pour Saint-Emilion, on a démarré sur une superbe intuition qui était de faire un classement Patrimoine

Mondial de l'UNESCO d'un paysage culturel (ville fortifiée et viticulture) qui partait des 8 communes de la juridiction de Saint-Emilion, qui est l'appellation Saint-Emilion. C'est ce qui a aussi passionné les gens de l'UNESCO. Ensuite, il a fallu parler plan de gestion pour savoir comment faire pour préserver ce patrimoine. Notre première réponse était la création d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) mais nous nous sommes rapidement rendu compte que la profession viticole et les huit maires devaient être totalement imprégnés de la manière dont nous pouvions faire vivre ce paysage, pour gérer dans les meilleures conditions la ZPPAUP. Nous avons donc créé un «Conseil des Sages» dans la ZPPAUP de Saint-Emilion, composé notamment de professionnels de la viticulture et des élus.

Léa DUBREUILH

Géographe-urbaniste

Pour revenir aux acteurs rencontrés, je souhaite préciser que c'est un sentier qui fait 6 heures de marche et que le principe est de traverser à pied et revenir en bateau au «Prêcher», ce qui prend 10 minutes. C'est à cette occasion-là que nous avons rencontré les pêcheurs et dès lors, nous nous sommes rendu compte que c'était eux qui relayaient l'information auprès du public sur ce site. Nous avons donc souhaité souligner l'importance et l'utilité de la diversité humaine sur ce site.

Alise MEURIS

Paysagiste

Il existait tout un réseau de sentiers, mais qui était oublié et connu uniquement des «locaux». Ce sont les discussions avec eux en prenant le temps, qui ont permis d'avoir un regard partagé sur le territoire et de construire un projet partagé.

Intervenants :

- Samuel COUPEY,
Directeur du bureau d'études Casals,
paysagiste
- Nicolas LACOMBE,
Maire de Nérac et
Conseiller Général du Lot-et-Garonne

Animation :

- Loïc MATRINGE,
Inspecteur des Sites - DREAL AQUITAINE

DÉBAT

Colette LIEVRE

Présidente de l'Association Paysages d'Aquitaine

Quelle est la garantie dans la durée de la démarche présentée ?

NICOLAS LACOMBE

Maire de Nérac et Conseiller Général du Lot-et-Garonne

Il a été évoqué la mise en place d'un comité de pilotage qui serait largement ouvert à mettre en oeuvre le projet de manière progressive. Il existe aussi en France une certaine continuité républicaine, qui fait que, lorsqu'on se lance dans un projet qui n'est pas absurde, les changements de majorité ne remettront pas en cause ce type de projet. Je crois que les élus locaux sont suffisamment responsables pour s'inscrire dans cette dynamique-là, quelles que soient les alternances possibles.

FRANÇOIS GONDRAN

Chef de service STAP de la Gironde

Le fait d'avoir dessiné les jardins familiaux sur la structure ancienne du parc, c'est quelque chose qui donne du sens, c'est un compromis intéressant.

NICOLAS LACOMBE

Maire de Nérac et Conseiller Général du Lot-et-Garonne

Effectivement, nous, municipalité, avons posé pour principe

UNE COMMUNE FACE À UN PATRIMOINE D'INTÉRÊT NATIONAL : LES QUESTIONNEMENTS DES ÉLUS



Le cahier d'orientation de gestion des parcs et jardins royaux de Nérac (Lot-et-Garonne) par Samuel COUPEY (pdf)

Le Diaporama présente le cahier d'orientation de gestion des parcs et jardins royaux de Nérac. 100 ans après le classement du site du Parc de la Garenne, un programme ambitieux de restauration, d'extension des protections et de mise en valeur de l'ensemble du domaine royal (château, parc, Site Classé du Parc de la Garenne) a été établi.

Ce diaporama s'organise autour de trois points :

- Mieux connaître un patrimoine royal : Parc de la Garenne, Jardins du Roy et abords du château,
- Un plan de gestion pour un patrimoine d'intérêt national,
- Des éléments de réponse à la question d'aujourd'hui : Protection oui... mais après ?



Présentation de M. Nicolas LACOMBE (pdf)

d'avoir des jardins familiaux à cet endroit-là car cela nous paraissait judicieux que ce type de public puisse s'inscrire dans ce lieu et se l'approprier.

MURIEL KAZMIERCZAK

Inspectrice des Sites - DREAL Aquitaine

C'est vrai que l'étude pose un cadre général intelligent qui devrait faire référence pour de longues années et, en terme de garantie, nous pouvons aussi mettre en avant le projet d'extension et de protection du Site Classé qui constitue la garantie qu'on ne fera pas d'impair.

PATRICK LAMARQUE-LABERDURE

DGS Commune de Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne)

Monsieur Le Maire, dans une commune où vous avez autant de Sites Classés et Inscrits, la gestion des autorisations d'urbanisme, n'est-elle pas un casse-tête au quotidien ?

NICOLAS LACOMBE

Maire de Nérac et Conseiller Général du Lot-et-Garonne

Évidemment, c'est difficile notamment en raison de la période dans laquelle on se trouve concernant le Secteur Sauvegardé où le décret est signé mais le règlement pas adopté, donc nous sommes dans une période compliquée mais nous avançons progressivement. Nous avons mis en place, pour le périmètre du Secteur Sauvegardé, une

commission d'élus qui se réunit une fois par mois. Progressivement, il y a une culture «Secteur Sauvegardé» qui va se mettre en place et nous communiquons dessus grâce à une plaquette qui va être envoyée à tous les propriétaires des 1260 parcelles.

Catherine BERGEAL

Sous-directrice de la qualité du cadre de vie

Je souhaitais profiter de cette intervention pour alerter les professionnels et concepteurs ici présents sur la nécessité d'intégrer une vision à long terme pour la gestion des Sites Classés, de définir des principes extrêmement stables sur lesquels établir des projets pour assurer la bonne transmission de ce patrimoine, de ce qu'il a à nous raconter et que nous aurons donc à transmettre. Ensuite, il faut un temps d'action réaliste. Or, il faut absolument faire attention à ne pas bâtir cette vision «long terme» en fonction de moyens «court terme». Pour prendre un exemple il y a un grand déambulateur que faute de budget, on désespère de préserver et on propose une solution alternative qui risque d'être un contre-sens par rapport aux valeurs à transmettre. Il faut donc redonner plus clairement les termes d'arbitrage des projets établis. Avoir une vision à long terme est nécessaire en Site Classé, cela permet de ne pas faire d'erreur à court terme. Il faut arbitrer comme s'il n'y avait pas de problème de financement.

CHARLOTTE SAUVION

Paysagiste conseil dplg - DDT 24

Je me posais la question de la pertinence de l'outil du plan de gestion pour ce type de site, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un site qui mérite un véritable projet de paysage, d'urbanisme, etc. ... et je trouve que le plan de gestion est en deçà de cette attente-là. Il y a, malgré tout, des éléments de propositions du bureau d'étude qui tendent à projeter ce site dans l'avenir mais je trouve justement que le côté rétrospectif est peut-être trop prégnant et, comme c'est le propos aujourd'hui, ne faudrait-il pas en faire un projet d'avenir ?

Samuel COUPEY

Directeur Bureau d'étude CASALS, paysagiste

Je souscris tout à fait à ce qui vient d'être dit mais j'ai souhaité, dans cette présentation-là, appuyer plutôt sur le plan de gestion, qui me semblait être un élément de réponse plus pertinent à nos discussions d'aujourd'hui. Mais, avant de faire ce plan de gestion, il y a eu un travail de fond sur le parti d'intervention pour tenter de définir la direction à prendre. C'est vrai que je n'en ai pas parlé aujourd'hui. Effectivement, il y a le diagnostic, qui est majeur pour aller chercher l'histoire, il y a le parti d'intervention et enfin la déclinaison dans un plan de gestion.

Intervenants (absents) :

- Philippe MAIGNE,

Directeur du Syndicat Mixte départemental des massifs Concors - Sainte Victoire

- Philippe CHARRIN,

Maire de Vauvenargues et vice-président de la communauté du Pays d'Aix Délégué à la Forêt

UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE AU SERVICE D'UN GRAND SITE

Gestion dynamique et transversale d'un grand territoire protégé : la montagne Ste Victoire (Bouches-du-Rhône)



Présentation (pdf)

Le diaporama présente l'action du Syndicat Mixte qui a pour missions la protection des massifs contre l'incendie (PIDAF et charte forestière), la mise en valeur du patrimoine naturel (Natura 2000), culturel (paysages, enfouissement des réseaux,) et bâti (patrimoine religieux, petit patrimoine agricole...), enfin l'accueil des publics et le développement local. Un projet territorial adopté en 2003 fixe les orientations pour les 10 ans à venir et concerne «la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel». L'objectif du diaporama est d'exposer la manière dont le syndicat mixte du Grand Site de la Montagne Sainte-Victoire assure une gestion transversale de ce territoire particulièrement protégé.

NB : du fait des mauvaises conditions météorologiques, les vols Marseille/Bordeaux ont été annulés, et messieurs Philippe MAIGNE et Philippe CHARRIN, ont été contraints d'annuler leur participation.

Le diaporama de la présentation : «Gestion dynamique et transversale d'un grand territoire protégé de la Montagne Ste Victoire» est cependant disponible ci-dessus. Par conséquent, l'expérience du plan de gestion du Site Classé des versants Nord Ouest de la Montagne Pelée a été présentée de façon plus détaillée qu'initialement prévue.

Intervenants :

- Philippe JACQUET,

Responsable du pôle aménagement et gestion des sites

(Conseil Général des Pyrénées-Orientales)

- Didier ROCHOTTE,

Inspecteur des Sites des Pyrénées-Orientales (DREAL Languedoc-Roussillon)

Animation :

- Loïc MATRINGE,

Inspecteur des Sites - DREAL AQUITAINE

DES ACTEURS PUBLICS AU SERVICE DE LA PROTECTION D'UN SITE LITTORAL



Le Site Classé de Paulilles - Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) par Didier ROCHOTTE et Philippe JACQUET (pdf)

Le diaporama expose la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle (usine de dynamite Nobel) par le Conservatoire du Littoral (propriétaire) et le Conseil Général (gestionnaire), par un agencement doux, respectueux de l'histoire du site et tourné vers la protection de l'environnement et la découverte du patrimoine maritime ; ce projet a remplacé un vaste projet de marina des années 80 qui devait recouvrir les traces émouvantes du passé de Paulilles et saccager la beauté inestimable de ce lieu.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est le propriétaire de l'anse de Paulilles et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales (CG66) en est le gestionnaire et le maître d'ouvrage délégué. Dès l'acquisition, le Conservatoire en partenariat avec le CG66 a procédé à des aménagements afin de sécuriser le site, notamment en réduisant les risques incendies par le débroussaillage, en démolissant certains bâtiments qui constituaient une menace pour le public, en interdisant l'accès en véhicule et en informant le public que la restauration du site était en cours.

Dans un deuxième temps, le Conservatoire a lancé une série d'études afin de définir, en collaboration avec le CG66, l'avenir de Paulilles, les enjeux et les contraintes du site. A l'issue d'un concours pour la réhabilitation du site industriel de Paulilles, le projet de l'équipe ALEP/INCA est retenu en mai 2005. L'objectif de ce projet, financé par le CG66, l'Europe, l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon et le Conservatoire, est de faire de Paulilles un lieu de mémoire ouvrière et industrielle (restaurer et mettre en valeur certains bâtiments industriels), un site exemplaire et pédagogique en terme d'environnement, mais aussi culturel (espaces de muséographie et d'expositions, atelier de restauration de barques catalanes...). La première phase de travaux a débuté en 2006, avec la destruction des premiers bâtiments. Le site a ouvert ses portes au public le 28 juin 2008. La plus grande partie du site est classée au titre de la loi du 2 mai 1930, via deux décrets successifs : classement du «Cap Béan» le 04/09/1978 et du «Cap Oullestrell» et 05/06/1980. Ces deux Sites Classés sont limitrophes.

DÉBAT

Alain BRUZY

Technicien de l'ONF - Site Classé de l'île de la Glère - Sauveterre-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques)

Je suis un peu étonné de la signalétique qui a été mise en place. Dans la mesure où on se situe à une demi-encablure de Barcelone, de grands centres urbains et de locuteurs catalans, pourquoi la signalétique n'a pas été bilingue ?

PHILIPPE JACQUET

Responsable du pôle aménagement et gestion des sites (Conseil Général des Pyrénées-Orientales)

Beaucoup de choses sont bilingues, mais effectivement pas la signalétique. Mais vous avez vu qu'il y a beaucoup de petits symboles qui permettent d'indiquer les orientations et cela tout le monde sait les lire. Ensuite dans l'exposition de la Maison de site il y a des textes qui sont entièrement traduits en anglais et catalan, nos flyers, dépliants, etc. ... sont également traduits. En revanche la signaléti-

que directionnelle a été faite uniquement en français, car nous ne souhaitons pas faire des panneaux trop imposants, mais, globalement grâce à la présence de ces petits logos, tout le monde s'y retrouve.

JEAN-PIERRE THIBAUT

Directeur adjoint DREAL Aquitaine

Les fameux 600 000 euros de fonctionnement sont-ils de la ressource provenant de la taxe départementale d'Espaces Naturels Sensibles (TDENS) ou du budget général du Conseil Général ? Comment cela se passe-t-il ? Et, par ailleurs, le Conseil Général s'y retrouve-il en terme de notoriété publique ?

PHILIPPE JACQUET

Responsable du pôle aménagement et gestion des sites (Conseil Général des Pyrénées-Orientales)

Oui, la TDENS est utilisée ici, c'est une volonté de notre président qui a une vraie fibre environnementale

et qui a compris que les Pyrénées-Orientales ont une réelle carte à jouer avec ces sites. C'est un département viticole et touristique et si ces sites ne se développaient pas, on passerait à côté de l'un des principaux atouts du département. C'est pourquoi il y a un gros effort financier qui est fait par le département sur les sites touristiques, notamment sur Paulilles, qui a été identifié comme devant devenir l'un des grands sites phares. Aujourd'hui, le site n'étant pas ouvert depuis longtemps, nous n'avons pas assez de recul pour pouvoir estimer les retombées économiques mais je souhaiterais, l'année prochaine si possible, commencer à faire une étude sur celles-ci. En revanche, nous avons déjà quelques indicateurs, notamment grâce aux commerçants locaux. Il ne s'agit pas de données chiffrées, mais c'est déjà une première approche. Ensuite, combien de temps la gratuité intégrale du site va durer, je ne sais pas, parce que le Conseil Général des Pyrénées-Orientales n'est pas plus riche que les autres.

FRANÇOIS GONDRAN

Chef de service STAP de la Gironde

Vos parkings sont-ils bien dimensionnés ? Y a-t-il un mode de fonctionnement avec le sentier littoral ?

PHILIPPE JACQUET

Responsable du pôle aménagement et gestion des sites (Conseil Général des Pyrénées-Orientales)

Il n'y a qu'un seul parking pour environ 260 places au total. La nature a bien fait les choses puisque nous sommes là en zone inondable (en rouge), il était donc hors de question de l'étendre davantage et il se trouve qu'à 260 places nous arrivons à saturation du site. 100 000 usagers l'été, nous les faisons avec le nombre de places disponibles. Avec un parking plus grand, nous aurions une sur-fréquentation du site qui serait dommageable. Vis-à-vis du sentier littoral, effectivement il y a pas mal de gens qui partent de Banyuls ou de Port-Vendres pour se rendre à Paulilles, sachant qu'il y a toute une série d'autres endroits plus proches d'où l'on peut partir.

LOÏC MATRINGE

Inspecteur des Sites - DREAL Aquitaine

Et jamais personne n'a souhaité faire le parking plus près ?

PHILIPPE JACQUET

Responsable du pôle aménagement et gestion des sites (Conseil Général des Pyrénées-Orientales)

Si, bien-sûr, mais typiquement l'espace qui était de l'autre côté de la route départementale, en Site Classé et sur le domaine public du Conservatoire, c'était hors de question ; du moins le sujet a été très vite clos.

Nous avons fait une gestion provisoire du site de 2004 à 2007 et là effectivement il y a deux parkings provisoires qui ont été aménagés de ce côté-là.

Madame CHAUVET

Directrice de projet - AUDAP 64

Pour aller plus loin sur les questions de mobilité, il n'y a aucune offre alternative aux véhicules individuels, pas de mobilité douce ?

PHILIPPE JACQUET

Responsable du pôle aménagement et gestion des sites (Conseil Général des Pyrénées-Orientales)

Le Conseil Général a mis en place le tarif à 1€ pour tous les usagers sur l'ensemble du département et le site de Paulilles est desservi par l'une de ces lignes.

Au niveau des parkings, nous avons des places de stationnement pour les PMR (véhicules individuels) à 3 endroits différents, dont quelques places tout près de la mer.

Par ailleurs, nous sommes en train de travailler avec la SNCF, car nous avons la voie ferrée qui passe tout près, qui alimentait à l'époque l'usine en matières premières. Donc, autrefois, il y avait une gare de marchandises et nous souhaiterions étudier la possibilité de la rouvrir sous la forme d'une gare de voyageurs.

En 2005, nous avons fait estimer la remise en état de cette gare par la SNCF. Et, ils nous ont répondu environ 5 millions d'euros. Nous n'avions évidemment pas l'enveloppe nécessaire. Nous commençons juste à y retravailler et voir avec eux s'ils peuvent aujourd'hui envisager quelque chose de plus raisonnable.

Enfin, il y a également un travail qui est fait actuellement par la commune de Port-Vendres, sur laquelle se situe le site, dans son projet de PLU, pour aménager une voie verte (piétons et cyclistes) qui permettrait de relier la ville de Port-Vendres au site.

Monsieur PINSOLE

Vieilles Maisons Françaises

Qu'est ce qui a déterminé le choix d'une prairie sur la partie inondable ? Et sinon, quelle aurait été la végétation naturelle ? Est ce sim-

plement pour avoir une meilleure perspective du site ou avez vous eu d'autres raisons ?

PHILIPPE JACQUET

Responsable du pôle aménagement et gestion des sites (Conseil Général des Pyrénées-Orientales)

La végétation qui avait commencé à pousser là était typique des friches donc sans intérêt particulier. Ensuite, le choix de l'ouvrir est essentiellement lié au fait que nous sommes ici en zone inondable classée en rouge dans le PPRi local (avec plus d'1 mètre d'eau en crue centennale).

Nous avons sauvé un bâtiment que nous avons remis en état et qui nous sert de lieu de stockage (car interdit au public ou pour tout usage nécessitant du personnel) et les autres nous les avons rasés. Le paysagiste a su faire un atout de cette contrainte forte en créant ici une grande ouverture sur le paysage, qui permet de disposer d'un lieu de déambulation assez grand. La prairie fleurie est totalement différente d'une saison à l'autre avec une vraie vie sur l'année, caractéristique du choix fait par le paysagiste pour la nouvelle vie du site : Paulilles est un site en renaturation, qui a sa vie propre et riche d'un point de vue environnemental.

Intervenants :

Jean LABOUR,

Maire de Sauveterre-de-Béarn

- Alain BRUZY,

Technicien de l'ONF, maître d'oeuvre

Animation :

- Loïc MATRINGE,

Inspecteur des Sites - DREAL AQUITAINE

UN MAIRE FACE AU PATRIMOINE PAYSAGER DE SA COMMUNE



Gestion du Site Classé de l'île de la Glère – Sauveterre-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques) (pdf)

L'objectif de l'intervention est de présenter le cahier d'orientation de gestion de ce territoire, défini par le comité de pilotage et mis en oeuvre par la commune et le Conseil Général, précisant les actions spécifiques de la mise en valeur du paysage.

PRÉSENTATION

Jean LABOUR

Maire de Sauveterre-de-Béarn

Sauveterre-de-Béarn est une petite commune d'à peine 1 500 habitants qui se situe à égale distance de Bayonne et de Pau. Nous sommes à la limite du Pays Basque.

Sauveterre est une ville fortifiée et un site médiéval qui a la chance d'avoir trois monuments classés : l'église de Saint-André, le pont de la Légende qui, au Moyen-Âge, permettait de rentrer dans Sauveterre et la tour Monréal. Ces monuments datent du XIIe et XIIIe siècle. En dessous de ces trois monuments qui dominent la vallée du gave d'Oloron, se trouve l'île de la Glère qui a été aussi appelé, «l'île aux chèvres», je vous expliquerais pourquoi plus tard.

Quand nous sommes arrivés au conseil municipal en 1995, nous avons constaté deux choses. D'une part, que cette île déperissait et d'autre part, qu'elle était très attaquée par les crues du gave d'Oloron qui est à régime torrentiel et de ce fait, chaque année, un pan de l'île disparaissait (buis, peupliers noirs ...). C'est à cette époque que j'ai rencontré Monsieur BRUZY et nous avons commencé à réfléchir ensemble à la manière dont nous pouvions préserver ce patrimoine. Il me propose de nous faire obtenir des fonds de gestion de l'espace rural mais il fallait supprimer les chèvres car il se trouve que les municipalités précédentes avaient trouvé commode de leur confier le nettoyage de l'île ! Problème : leur alimentation n'étant pas du tout sélective, leur présence avait fait beaucoup de dégâts sur la végétation.

Nous avons pu enlever les chèvres et M. BRUZY nous a obtenu 60 000 francs de fond de gestion de l'espace rural sur 100 000 francs de travaux qui consistaient à faire un inventaire des arbres de ce lieu de quasiment 4 hectares. C'est un milieu un peu particulier intégrant environ 14 essences différentes. De cet inventaire, il fallait ensuite déterminer les arbres dangereux pour commencer un abattage doux.

Puis cette île, qui disparaissait davantage à chaque crue, nous tracassait. Nous nous sommes donc rapprochés du CAUE et de la DIREN pour finalement opter pour de l'enrochement (épis) et du fascinage. Pour cela, il fallait passer en commission des sites qui a eu le lieu le 24 octobre 1997 à la Préfecture de Pau.

Le 5 février 1998, Madame Voynet nous a donné l'autorisation de protéger notre île.

Après de nombreux travaux, nous avons finalement réussi à protéger l'île et avons gagné un peu sur le terrain perdu sur le gave, la végétation a repris toute sa force. L'enrochement était presque caché par la végétation et nous avons retrouvé une île vigoureuse.

Malgré cela, l'île déperissait quand même. Nous avons donc confié une étude à M. BRUZY qui nous proposait de replanter des essences, mais il reviendra dessus lui-même plus en détail. Il fallait ensuite trouver quoi faire de cette île !

Nous sommes donc arrivés à ce qui nous intéresse tous aujourd'hui : un plan de gestion.

Nous nous sommes rapprochés du Conseil Général qui nous a proposé des subventions qui nécessitaient la présence d'un maître d'oeuvre et la création d'un comité de pilotage. Nous avons également fait appel aux habitants, au cabinet Biotope, à l'ABF, à la DDA.

Donc, depuis sa création en 2008, le plan de gestion fonctionne très bien mais là encore c'est Monsieur BRUZY qui y reviendra plus en détail.

CONCLUSION

Intervenants :

- Catherine BERGEAL,
Sous directrice de la qualité du cadre
de vie, chargée de la politique des Sites
(MEDDTL/DGALN)

- Philippe LAGARDE,
Maire des Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne),
Président de la communauté de communes
Terre de Cro-Magnon et Président du comité
de pilotage en charge d'établir l'Opération
Grand Site de la Vallée de Vézère

Catherine BERGEAL

Cette année nous avons fêté les 80 ans de la loi de 30 et le colloque organisé à Paris lundi dernier comme vos rencontres d'aujourd'hui ont été pour moi l'occasion de bien mesurer à nouveau les progrès faits par cette politique sur une longue période. J'ai apprécié les témoignages assez fabuleux de mes prédécesseurs, et mesuré la chance qui est la mienne de pouvoir gérer aujourd'hui des sites superbes qui, souvent, sont le résultat de grandes bagarres des années 70/80 auxquelles beaucoup d'élus ont avoué être, au début, assez réticents pour finalement finir assez contents des protections établies. J'avais pris l'exemple de certaines émissions télévisées pour démontrer l'évolution des choses dans notre société, en disant qu'aujourd'hui, la mode n'était plus à «la France défigurée» des «années 70», mais plutôt à «Des racines et des ailes» et «Salut les terriens». On est en effet aujourd'hui dans un contexte mondialisé et porté par ces politiques patrimoniales, qui peuvent toutefois apparaître en contradiction avec une évolution de notre société, où l'espace et le temps semblent souvent oubliés. En réponse à une fébrilité ambiante, à une sectorisation accrue des choses, on sent un réel besoin de retrouver des racines, de mieux inscrire les projets dans l'espace et le temps, dans leurs sites. Notre travail aujourd'hui porte essentiellement sur les enjeux de la gestion des sites protégés. Il faut trouver des financements, mais ne pas faire de bêtises. Nous avons de plus en plus de partenaires et de collectivités motivés par le patrimoine et par ce que nous apportent ces sites en ressources naturelles et culturelles.

Il faut savoir inscrire nos aménagements

dans la durée, prendre du temps pour la maturation des projets, pour le dialogue, mais aussi pour le partage national voire international, parce que le paysage et le patrimoine sont avant tout des valeurs partagées avec nos concitoyens. Il faut donc avoir une appétence, un intérêt commun à partager pour la beauté, la mémoire, notre histoire, nos racines et notre avenir.

Le succès de ces opérations passe par le dialogue et la volonté de bâtir des projets vraiment d'avenir qui servent le site, qui le ménagent. Et à chaque fois que je participe à vos rencontres, je suis ravie de constater autant d'exemples de belles actions et je vous en remercie tous.

Philippe LAGARDE

En tant que Maire, je ne suis pas habitué à conclure. En général, on accueille, on ouvre les débats ; disons que c'est un exercice de style assez inhabituel pour moi ! Je regardais le titre «*Protection, oui mais après ?*». Pour comprendre le «*après*», il faut parler du «*avant*» et donc je ferais un rapide retour en arrière, pour ce qui concerne ma commune des Eyzies dont je suis Maire depuis 1995. Quand je dis «*avant*» c'est intéressant parce que, la commune des Eyzies est petite avec 930 habitants mais une forte concentration de Sites Inscrits et Classés puisque nous en avons 32. Donc, sans doute la plus grande concentration de France. Au plan de l'urbanisme, nous avons une carte communale doublée d'une ZPPAUP sur l'en-

semble du territoire. Des ZNIEFF, Natura 2000 ... Bref, tout ce que l'on peut espérer de mieux et nous en sommes très fiers.

Quand je parle de retour en arrière, pour ce qui est de la commune des Eyzies, c'est l'histoire de la préhistoire qui a fait sa notoriété. Dans les années 60-70-80, c'était une commune industrielle mais la richesse économique et l'activité du territoire étaient organisées autour d'industries importantes comme de production de farine animale, de peinture, de laiterie qui ont quitté progressivement le territoire sous la pression environnementale et la complexité des lieux, pour laisser la place au tourisme que l'on connaît aujourd'hui. Cela a posé des questions sur le paradoxe de la recette fiscale puisque quand des entreprises partent, on cherche toujours à en faire venir d'autres. Il y a eu deux décennies où les élus qui se sont succédés ont tenté de conserver ou faire revenir les entreprises mais ça n'était pas viable par rapport à cet écrin environnemental. Cela a conduit les gens, au niveau du monde agricole ou de l'hébergement, à s'organiser autrement, voir à transformer leur métier. De même, il y a eu une multiplication d'ouvertures, de mises en valeur de sites préhistoriques, médiévaux ou autres qui ont conduit à une organisation économique complètement différente avec les problèmes qui vont avec : une saisonnalité, des emplois moins pérennes, etc....

Nous sommes donc passés, dans les années 60, de 1600 habitants à la moitié.

Ceci étant, lorsqu'on est «gardien du temple», on a une obligation de résultat et nous avons fini par comprendre que notre richesse était sous nos pieds.

Nous avons cherché une organisation de territoire jusque récemment et l'arrivée des communautés de communes a permis une évolution importante et a été, pour nous, un second souffle. Nous sommes donc organisés autour d'une communauté de communes depuis 2001, qui s'appelle «Terre de Cro-Magnon» intégrant 14 communes. Nous occupons sur ce territoire une partie du bassin aval de la rivière Vézère. Depuis, les communautés de communes voisines travaillent sur la même problématique et cela permet de répartir les actions, d'avoir une capacité de communication plus importante et donc une meilleure stratégie sur le territoire.

La préhistoire s'est, parallèlement, elle-même organisée en terme de communication puisque nous avons de grands outils comme le Musée National qui a été rénové et inauguré en 2004 ; et maintenant le centre d'accueil du pôle international de la préhistoire qui est un triptyque avec un investissement lourd Etat / Région / Département et qui a été inauguré cet été. Tout naturellement l'Etat nous a glissé l'idée de travailler sur la demande et l'obtention du label Grand Site de France® sur lequel nous sommes depuis environ 2 ans. Nous avons constitué un comité de pilotage élargi avec trois groupes de travail œuvrant sur les thématiques paysage / agriculture / urbanisme / tourisme. Au bout de 2 ans, nous arrivons aujourd'hui à valider un certain nombre d'actions qui vont être mises en œuvre sur les paysages (flancs de falaises), les types de bâtis avec des propositions architecturales qui naîtront avec la participation des spécialistes et des élus. Ceci nous conduit à définir un périmètre dans lequel se retrouvent et sont prêtes à travailler les communes ou communautés de communes concernées et où le tourisme déploie une communication élargie au niveau de la vallée avec une fédération des offices de tourisme, une analyse des flux pour mieux comprendre les attentes du visiteur. Sachant que l'objectif n'est pas d'accueillir «plus de visiteurs» mais «mieux les visiteurs»

avec une meilleure répartition de la richesse économique.

Pour revenir au sujet qui nous intéresse aujourd'hui, j'entendais ce matin une question par rapport à la complication qu'il pourrait y avoir concernant la pression de la gestion de construction, de nos arrêtés de périmètres de classements, etc. ...

Franchement, ça n'est pas un handicap très lourd, il faut savoir ce que l'on y met dedans. Il n'y a pas de vitrification là où on a «laissé faire», c'est un contre-atout, et on ne peut pas revenir en arrière.

Le message que je voudrais faire passer, et j'en suis intimement convaincu, c'est qu'en fait, il n'y a pas d'inadéquation entre la protection et le développement économique. En fin de compte, en préservant, pour le compte de l'humanité, ce qui nous est le plus cher ne nous empêche pas de nous développer. La protection est notre richesse et ne nous empêche pas de nous développer. Nous sommes pour une meilleure qualité de vie et en même temps une préservation des espaces et je suis heureux de voir aujourd'hui qu'un grand nombre d'entre vous partage cette idée.

INTERVENTIONS

Emmanuelle HAULME

Enseignante chercheur - ENSAP Bordeaux, CEPAGE

Pour faire un peu rapide mais cela résume assez bien tout ce que nous avons dit, c'est que finalement c'est la gestion qui fait la protection, qui est la protection, parce qu'il n'y a pas d'abord la protection et ensuite la gestion, considérée comme un ensemble d'actions qui découleraient logiquement de la décision de protéger. En fait la gestion interroge automatiquement la protection dans toutes ses dimensions essentielles, qui sont la dimension spatiale (inscription

du site dans un territoire) et la dimension temporelle (ancrage historique, passé, présent et futur du patrimoine).

Et surtout ce qui m'a marqué aussi bien dans la première intervention sur la montagne Pelée que dans celle sur l'île de la Glère, c'est que finalement, la question de la gestion entraîne, à un moment donné, la redéfinition même de l'objet de la protection. Par rapport à une protection qui a été décidée à un moment donné, quand on arrive à la question de la gestion, on voit bien qu'on est obligé de prendre en compte des pratiques, des regards très divers et que cela entraîne obligatoirement une redéfinition du patrimoine qu'on souhaite protéger parce qu'il a été enrichi par la diversité des acteurs, des regards, etc. ...

Pour conclure : la gestion, c'est la protection !

Jean-Pierre THIBAUT

Directeur adjoint DREAL Aquitaine

Juste d'ultimes remerciements, y compris pour cette dernière intervention qui est une mise en dialectique de la gestion et de la protection. De l'œuf ou de la poule, par quoi commence t-on ? - Je dirais que l'objet est un espace avec un statut de protection reconnu comme patrimoine national, à partir de là, la mise en gestion permet éventuellement de mieux définir ou redéfinir un certain nombre de choses au sein des espaces concernés. Nous sommes sur un statut de protection d'un patrimoine national, mais aussi sur un patrimoine approprié par ses habitants et cela a été aussi un défi directeur de la journée.

Merci donc à tous ceux qui sont venus aujourd'hui. Rendez-vous dans 2 ans !



Albatros : 05 56 64 82 95 - Photos : DREAL AQUITAINE - Juillet 2011



CEPAGE
centre de recherche sur
l'histoire et la
culture du paysage



école nationale supérieure
architecture paysage
bordeaux aquitaine france

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Cité Administrative - Rue Jules Ferry
BP 55 - 33090 Bordeaux cedex - Tél. 05 56 24 88 22 - Fax 05 56 24 47 24
www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux - domaine de Raba - 33405 Talence cedex
Tél. 05 57 35 11 00 - Fax 05 56 37 03 23 - www.bordeaux.archi.fr

Afin de limiter les impacts environnementaux, la diffusion numérique de ce document a été privilégiée.
N'imprimez ces pages que si nécessaire (pensez à l'impression recto-verso et au «2pages par feuille»).